

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## **RETURN BIDS TO:**

## **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 100, 167 Lombard Ave.

Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Bid Fax: (204) 983-0338

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Title - Sujet				
Temporary Kitchen Help				
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
W0117-18V026/A		2018-	12	-03
Client Reference No N° de re	éférence du client			
W0117-18V026				
GETS Reference No N° de ré PW-\$WPG-010-10721	éférence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	, A	ME
WPG-8-41102 (010)				
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM				Central Standard Time
on - le 2019-01-14				CST
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Βι	ıyer ld - ld de l'acheteur
Maki, Christie		,	wr	og010
Telephone No N° de télépho	ne	FAX N	o.	- N° de FAX
(204) 891-6126 ( )		(204)	4) 983-7796	
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:			
Destination - des biens, servic	es et construction:			
DEPARTMENT OF NATIONA	L DEFENCE			
BLDG 129, 17 MSS-SUPPLY				
PO BOX 1700 STN FORCES				
WINNIPEG				
Manitoba				
R3J3Y5				
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig	gn on behalf of Vendor/Firm
(type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à si	gner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	_
	_
Signature	Date



Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# File No. - N° du dossier WPG-8-41102

	TABLE DES MATIÈRES	
PARTII	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	Introduction	3
1.2	SOMMAIRE	_
1.3	COMPTE RENDU	
PARTII	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	
2.3 2.4	ANCIEN FONCTIONNAIRE	
2.4 2.5	LOIS APPLICABLES	
2.6	AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU BESOIN PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
PARTII	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTII	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.1	Procédures d'évaluation	9
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTII	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	10
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉME	ENTAIRES10
	E 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET A	
	NCES	
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
PARTII	E 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
7.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7.3	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
7.4	DURÉE DU CONTRAT	
7.5 7.6	RESPONSABLES	
7.7	PAIEMENT	
7.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
7.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
7.10	LOIS APPLICABLES	_
7.11	Ordre de priorité des documents	18
7.12	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	19
ANNEX	(E A	20
ÉNO	NCÉ DES TRAVAUX	20
ANNEX	(E B	33
BASE	DE PAIEMENT	33
	(E C	
LISTE	E DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	35

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

ANNEXE D	20
EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	38
ANNEXE E	39
FORMULAIRE MDN 626 AUTORISATION DE TÂCHES	
ANNEXE F	41
RAPPORT D'UTILISATION DU CONTRAT À AUTORISATION DE TÂCHES	41
ANNEXE G DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	42
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	42

WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
Partie 3	Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
Partie 7	Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, les instruments de paiement électronique, les exigences en matière d'assurance, le formulaire MDN 626 Autorisation de tâches et toute autre annexe.

#### 1.2 Sommaire

Un contrat d'autorisation de charger est exigé pour la fourniture d'une aide provisoire de cuisine pour le département de la défense nationale dans Winnipeg, MB.

On doit faire appel à un entrepreneur pour fournir du personnel de soutien aux services d'alimentation, particulièrement des aides de cuisine, et un coordonnateur des marchés pour la 17° Escadre de la Base des Forces canadiennes (BFC) du ministère de la Défense nationale (MDN) située à Winnipeg, au Manitoba.

Le personnel de soutien aux services d'alimentation participera à la préparation et au service des repas, à la réception des marchandises dans l'entrepôt ou à leur expédition, ainsi qu'aux tâches de nettoyage dans la cuisine ou les salles à manger.

L'objectif du marché consiste à accroître l'effectif actuel des services d'alimentation des Forces canadiennes (FC), qui est constitué de membres des Forces canadiennes, de fonctionnaires et d'employés non payés par les fonds publics.

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ WPG\text{-}8\text{-}41102 \end{array}$ 

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

Le contrat sera en vigueur pour une période d'un (1) an, soit environ du 1 mars 2019 aux 29 féviers 2020; le ministère de la Défense nationale (MDN) se réserve le droit d'exercer deux (2) périodes d'option d'un (1) an chacune.

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <a href="Programme de sécurité des contrats">Programme de sécurité des contrats</a> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html). »

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

## 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u>, (2018-05-22) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux

adresse: Bureau 100, 167 Lombard Avenue

Winnipeg (Manitoba) R3B 0T6

adresse de courriel pour le service Connexion postel :

ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca (Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.)

numéro de télécopieur pour la transmission : (204) 983-0338

#### 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion</u> <u>des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

<sup>«</sup> période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension</u> <u>de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

#### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés: 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

#### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ WPG\text{-}8\text{-}41102 \end{array}$ 

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

## 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### 2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 10 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

#### PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent de soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ WPG\text{-}8\text{-}41102 \end{array}$ 

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I: Soumission technique Section II: Soumission financière

Section III: Attestations

 Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 exemplaire papier)

Section II: Soumission financière (1 exemplaire papier)

Section III: Attestations (1 exemplaires papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

#### Section II: Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe B.

#### 3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe G Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe G Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

## 3.1.3 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### 3.1.4 Clauses du Guide des CCUA

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

#### PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 4.1.1 Évaluation technique

## 1.1.1 Critères techniques obligatoires

 $\ensuremath{\text{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

Le soumissionnaire doit remplir la Matrice de conformité présentée à l'Annexe A2 Critères Obligatoires. En remplissant cette matrice, il indique sa conformité à chaque critère obligatoire, comme expliqué à l'Annexe A2, Critères Obligatoires.

#### 4.1.2 Évaluation financière

## 4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection

## 4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0031T</u> (2010-08-16), Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <a href="Intégrité">Intégrité — Formulaire de déclaration</a> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

## 5.2.3.4 Études et expérience

5.2.3.4.1 Clause du Guide des CCUA A3010T (2010-08-16), Études et expérience

# PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

- Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 Clauses du contrat subséquent;
  - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 Clauses du contrat subséquent;
  - le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

## PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

#### 7.1.2 Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

#### 7.1.2.1 Processus d'autorisation de tâches

#### Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches (AT). Les travaux décrits dans l'AT doivent être conformes à la portée du contrat.

#### Processus d'autorisation des tâches :

- Le chargé de projet fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du le « Formulaire d'autorisation des tâches DND 626.
- L'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'AT comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.
- 3. Dans les 2 jours civils suivant la réception de l'AT, l'entrepreneur doit fournir au chargé de projet le coût total estimatif proposé pour l'exécution des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.
- 4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par chargée de projet. L'entrepreneur reconnaît que avant la réception d'une AT le travail effectué sera à ses propres risques.

#### 7.1.2.2 Limite d'autorisation de tâches

Le chargé de projet peut autoriser les autorisations de tâches individuelles jusqu'à une limite de 25,000 \$, les taxes applicables incluses, y compris toutes révisions.

Une autorisation de tâches qui dépasserait cette limite doit être autoriser par le chargé de projet et l'autorité contractante avant d'être émise.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

# 7.1.2.4 Garantie des travaux minimums – tous les travaux réalisés au moyen d'autorisations de tâches

- 1. Dans cette clause.
  - « valeur maximale du contrat » signifie le montant indiqué à la clause « Limite des dépenses » énoncée dans le contrat;
  - « valeur minimale du contrat » signifie 5%.
- 2. L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe 3. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
- 3. Si le Canada ne demande pas de travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat pendant la période du contrat, le Canada paiera à l'entrepreneur la différence entre la valeur minimale du contrat et le coût total des travaux demandés.
- 4. Si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie pour inexécution, le Canada n'assumera aucune obligation envers l'entrepreneur en vertu de cette clause.

#### 7.1.2.5 Rapports d'utilisation périodiques – contrats avec autorisations de tâches

L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément à l'autorisation de tâches approuvée émise dans le cadre du contrat.

L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous ou dans l'annexe F. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit en être indiquée. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres à l'autorité contractante.

Voici la répartition des trimestres :

premier trimestre: du 1er avril au 30 juin;

deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre; troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

## Exigence en matière de rapport - Explications

Il faut tenir à jour un dossier détaillé de toutes les tâches approuvées pour chaque contrat avec une autorisation de tâches (AT). Le dossier doit comprendre

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

## Pour chaque AT autorisée:

- i. le numéro de la tâche autorisée ou le numéro de révision de la tâche;
- ii. le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
- iii. le coût estimatif total précisé dans l'AT autorisée de chaque tâche, excluant les taxes applicables;
- iv. le montant total, excluant les taxes applicables, dépensé jusqu'à maintenant pour chaque AT autorisée:
- v. dates de début et de fin de chaque AT autorisée;
- vi. l'état actuel de chaque AT autorisée, (s'il y a lieu).

#### Pour toutes les AT autorisées:

- Le montant (excluant les taxes applicables) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) de la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT autorisées:
- ii. le montant total, excluant les taxes applicables, dépensé jusqu'à présent pour toutes les AT autorisées

#### 7.1.2.6 Autorisation de tâches - ministère de la Défense nationale

Le processus d'autorisation de tâches sera administré par ministère de la Défense nationale, 17ième Escadron de soutien de mission, 17 escadre Winnipeg. Ce processus comprend la surveillance, le contrôle et le rapport des dépenses dans le cadre du contrat avec des autorisations de tâches à l'intention de l'autorité contractante

#### 7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 7.2.1 Conditions générales

2035 (2018-06-21), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 7.3 Exigences relatives à la sécurité

**7.3.1** Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

## EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN : DOSSIER TPSGC N° W0117-18-V026

N° de l'invitation - Solicitation No. W0117-18V026/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0117-18V026

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID wpg010

N° CCC / CCC No./N° VME - FMS

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT 3. PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions:
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
  - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

#### 7.4 Durée du contrat

#### 7.4.1 Période du contrat

La période du contrat est d'environ 1 mars 2019 au 29 février 2020 inclusivement

#### 7.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 2 période(s) supplémentaire(s) de 1 année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 10 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat

#### 7.4.5 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A du contrat.

#### 7.5 Responsables

#### 7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Christie Maki

Titre: Spécialiste en d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Secteur des approvisionnements et de la rémunération

100-167 Lombard Ave, Winnipeg MB R3B 0T6 Adresse:

N° de l'inv itation - Solicitation No. W0117-18V026/A N° de réf. du client - Client Ref. No.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier W0117-18V026 WPG-8-41102

Téléphone : 204-891-6126 Télécopieur : 204-983-7796

Courriel: christie.maki@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

#### A détermine

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

#### 7.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse:
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel:

## 7.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

#### 7.7 Paiement

#### 7.7.1 Base de paiement

 $\ensuremath{\text{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de l'autorisation de tâches (AT) approuvée, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermés conformément à la Base de paiement, dans l'annexe B, comme précisé dans l'AT approuvée. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 7.7.2 Limite des dépenses - Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches

- 1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâches autorisées, y compris toutes révisions, ne doit pas dépasser la somme de a détermine\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
- Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
- 3. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
  - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - c. dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisant pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de tâches, y compris toutes révisions, selon la première de ces conditions à se présenter.
- 4. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

#### 7.7.3 Paiement mensuel

Clause du Guide des CCUA H1008V (2008-05-12) Paiement mensuel

#### 7.7.4 T1204 - demande directe du ministère client

Clause du Guide des CCUA A9117C (2007-11-30) T1204 - demande directe du ministère client

## 7.7.5 Vérification discrétionnaire des comptes

Clause du Guide des CCUA C0705C (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes

#### 7.7.6 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

#### A détermine

#### 7.7.7 Vérification du temps

Clause du Guide des CCUA CO711C (2008-05-12) Contrôle du temps

WPG-8-41102

,

 $\begin{array}{l} wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS} \end{array}$ 

Id de l'acheteur - Buy er ID

7.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### 7.9 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 7.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 7.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- c) les conditions générales <u>2035</u> (2018-06-21), Conditions générales besoins plus complexes de services:
- d) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- e) l'Annexe B. Base de paiement:
- f) l'Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) l'Annexe D, Exigences en matière d'assurance;
- h) les autorisations de tâches signées (y compris toutes les annexes, s'il y a lieu);
- i) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_

## 7.14 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe D . L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

#### 7.12 Clauses du Guide des CCUA

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE A**

#### **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

#### SERVICES D'AIDE TEMPORAIRE

#### 1. Aperçu

On doit faire appel à un entrepreneur pour fournir du personnel de soutien aux services d'alimentation, particulièrement des aides de cuisine, et un coordonnateur des marchés pour la 17<sup>e</sup> Escadre de la Base des Forces canadiennes (BFC) du ministère de la Défense nationale (MDN) située à Winnipeg, au Manitoba.

Le personnel de soutien aux services d'alimentation participera à la préparation et au service des repas, à la réception des marchandises dans l'entrepôt ou à leur expédition, ainsi qu'aux tâches de nettoyage dans la cuisine ou les salles à manger.

L'objectif du marché consiste à accroître l'effectif actuel des services d'alimentation des Forces canadiennes (FC), qui est constitué de membres des Forces canadiennes, de fonctionnaires et d'employés non payés par les fonds publics.

Le contrat sera en vigueur pour une période d'un (1) an, soit environ du 1 mars 2019 aux 29 féviers 2020; le ministère de la Défense nationale (MDN) se réserve le droit d'exercer deux (2) périodes d'option d'un (1) an chacune.

#### 2. Lieux de travail

Les services seront fournis dans les cuisines du MDN suivantes :

Mess commun, bâtiment 61 Mess des officiers, bâtiment 76

3. Langue de travail

L'entrepreneur doit fournir des ressources qui sont en mesure de s'exprimer aisément en anglais.

- 4. Document de référence
- 4.1 Code de pratique de la sécurité alimentaire pour le secteur canadien des services alimentaires (Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires).
- 5. Ressources nécessaires
- 5.1 Coordonnateur
- 5.1.1 L'entrepreneur doit fournir les services d'un coordonnateur qui sera disponible pendant les heures de travail normales; le quart de travail du matin commence à 6 h et se termine à 14 h 30 et celui d'après-midi commence à 10 h 30 et se termine à 19 h. Lorsque les besoins opérationnels le justifient, les quarts de travail peuvent être allongés pour offrir des services d'alimentation 24 heures par jour. Le coordonnateur sera responsable d'agir au nom de l'entrepreneur, de veiller au bon déroulement des opérations et de s'assurer que les délais sont respectés, y compris les communications avec le chargé de projet (CP). Les services du coordonnateur feront partie des coûts indirects du marché et ne feront partie d'aucune catégorie de personnel.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

- 5.1.2. Le coordonnateur devra être présent sur les lieux au moins une (1) demi-journée par semaine afin de transmettre les renseignements aux ressources concernant les mises à jour et les modifications du MDN qui pourraient avoir des répercussions sur les travaux prévus lorsque les ressources sont utilisées pour des périodes de temps prolongées (plus d'une semaine). La seule exception à cette exigence est la période allant du 13 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, en raison du grand nombre de congés.
- 5.1.3 Le coordonnateur doit être disponible dans les deux heures suivant la réception d'un avis envoyé par le CP. Il doit également être prêt à se déplacer sur les lieux en cas d'incident qui exige qu'un représentant de l'entrepreneur supervise ses ressources.
- 5.1.4 L'entrepreneur doit fournir au CP le nom, le ou les numéros de téléphone ainsi que les adresses électroniques du coordonnateur.
- 5.1.5 Qualifications minimales. Le coordonnateur doit, au minimum, posséder les qualifications suivantes :

Un minimum de trois (3) ans d'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années dans le domaine de la gestion de personnel et une capacité manifeste à recruter, à coordonner, à former et à superviser le personnel ainsi qu'à lui assigner des tâches;

Un minimum de deux (2) ans d'expérience en services d'alimentation de grand établissement acquise au cours des dix (10) dernières années.

#### 5.2 Aide de cuisine

L'entrepreneur doit fournir les ressources pour respecter les exigences et effectuer les tâches décrites à l'annexe A1.

- 5.2.1 Horaire des services
- 5.2.2 La quantité et la catégorie estimées de ressources requises quotidiennement ou selon les besoins sont les suivantes :
- 5.2.3 Services quotidiens Estimation du nombre de personnes requises par catégorie de ressources.

Catégorie de ressources

Services quotidiens généraux

	N <sup>bre</sup> d'employés	N <sup>bre</sup> de jours par anné	e N <sup>bre</sup> d'heures par jour
Aide de cuisine	2	261	8
Aide de cuisine	2	104	8

\*Les heures en question correspondent aux heures réelles travaillées et ne comprennent pas la pause d'une demi-heure pour le dîner ou le souper. Les deux employés dont le nombre de jours de travail par année est fixé à 104 sont les remplaçants des employés principaux dont le nombre de jours de travail par année est fixé à 261.

5.3 Besoins imprévus estimés, événements spéciaux et circonstances exceptionnelles.

Les besoins imprévus suivants sont fournis à titre informatif seulement. Au minimum, le nombre de ressources disponibles doit être suffisant pour répondre à ces besoins.

Des ressources peuvent être nécessaires pour des événements importants, des circonstances exceptionnelles (catastrophe).

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

 $File \ \text{No. - N}^{\circ} \ \text{du dossier} \\ WPG\text{-}8\text{-}41102$ 

Catégorie de main-d'œuvre

Estimation du nombre de personnes requises par catégorie de ressources

	N <sup>bre</sup> d'employés	N <sup>bre</sup> de jours par année	N <sup>bre</sup> d'heures par jour
Aide de cuisine	9	30	8
Nettoyeur	1	30	8
Cuisinier à la chaîne	4	30	8
Cuisinier de repas-minu	ite 3	30	8
Commis d'entrepôt	1	30	8

<sup>\*</sup> Les heures par jour correspondent aux heures réelles qui doivent être travaillées et n'incluent pas les pauses (sujettes à changement selon les besoins de l'installation).

- 5.4 Horaire en cuisine : Les services devront être offerts entre 6 h et 19 h chaque jour. Les services doivent être fournis quotidiennement tout au long de l'année, à l'exception du congé de Noël (habituellement du 20 décembre au 5 janvier).
- Avis concernant les horaires: L'horaire de chaque quart peut varier selon le lieu de travail et la période de l'année. Le CP doit normalement informer le coordonnateur des besoins à combler sept (7) jours à l'avance. Toutefois, afin de répondre aux demandes opérationnelles essentielles, les préavis peuvent être envoyés dans des délais plus courts (p. ex., un préavis de trois [3] heures).
- 5.6 Modifications des horaires : Dans la mesure du possible, le CP avisera l'entrepreneur sept (7) jours à l'avance de tout changement apporté aux horaires. Les horaires peuvent cependant être modifiés quotidiennement en raison des besoins opérationnels.

Exemple: Le lundi 7 octobre, le CP avisera l'entrepreneur par écrit et/ou par courriel du nombre d'employés requis pour la période du lundi 14 octobre au dimanche 20 octobre.

6. Disponibilité de l'entrepreneur et des ressources

L'entrepreneur doit fournir ses coordonnées au CP de façon à ce que celui-ci puisse communiquer avec lui 24 heures par jour, sept jours par semaine et ce, tout au long de l'année.

7. Disponibilité des ressources sur place

L'entrepreneur doit s'assurer que les ressources sont sur place et prêtes à travailler à temps, conformément à chaque quart de travail prévu.

- 8. Affectation et remplacement des ressources
- 8.1 L'entrepreneur doit prévoir un remplaçant pour toute ressource qui :
  - a. n'est pas en mesure de fournir les services comme il a été exigé et prévu;
  - b. ne se conforme pas aux directives relatives à l'hygiène et à la propreté des services d'alimentation du MDN ou aux ordres en vigueur;
  - c. nuit au bon fonctionnement des opérations de l'installation en raison d'un comportement perturbateur.

Selon les besoins confirmés et les instructions du CP, l'entrepreneur doit remplacer une ressource au plus tard deux (2) heures après avoir été avisé du départ d'une ressource au cours des heures de travail prévues.

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ WPG\text{-}8\text{-}41102 \end{array}$ 

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

Si un besoin ne peut être satisfait, l'entrepreneur en avisera le CP par écrit. Ce dernier doit obtenir cet avis dans les deux (2) heures suivant la constatation que le besoin n'a pas été comblé. Le CP conservera les avis dans un dossier et si l'entrepreneur fait preuve de négligence de façon répétée, ou est continuellement incapable de répondre aux besoins décrits dans le présent document, un « avis de non-conformité » (voir l'annexe A3) doit être rédigé par le CP et transmis à l'autorité contractante de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Incapacité de l'entrepreneur à fournir des ressources

Si l'entrepreneur exige qu'une personne travaille au-delà des heures de travail normales, il devra assumer les coûts liés aux heures supplémentaires effectuées.

Dans le cas où une ressource de l'entrepreneur fait preuve de négligence de façon répétée, ou est continuellement incapable de répondre aux besoins décrits dans le présent document, un « rapport de rendement insatisfaisant » doit être rédigé par le CP et transmis à l'autorité contractante de TPSGC.

Une ressource qui a obtenu trois (3) rapports de rendement insatisfaisants ne sera pas affectée à d'autres tâches dans les cuisines du MDN.

10. Formation des ressources et exigences Avant d'offrir les services, l'entrepreneur doit s'assurer que chaque ressource a au moins reçu la formation et l'orientation suivantes :

Explication générale des tâches et des fonctions à exécuter.

Explication de l'utilisation de l'équipement de cuisine avec l'aide d'une personne qualifiée ainsi que des procédures de sécurité à suivre durant l'utilisation et le nettoyage de cet équipement dans la cuisine.

Formation de base sur le programme du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). La durée minimale de la formation requise varie selon les tâches des ressources et la quantité de matériel qu'elles utilisent chaque jour. Dans chaque cas, l'entrepreneur doit s'assurer que les ressources ont reçu la formation appropriée.

Connaissance des dispositions applicables du *Code canadien du travail* afin de s'assurer que les procédures de travail sont exécutées en toute sécurité. Les ressources doivent notamment savoir comment signaler au coordonnateur tout problème lié à l'hygiène et à la sécurité observé durant l'exécution de leurs tâches, en vue de prévenir les accidents, les blessures, les infestations et la transmission de maladies.

Explication de la procédure en cas d'accident et des procédures de premiers soins.

Explication de la procédure en cas d'incendie et emplacement des alarmes et de l'équipement de protection incendie et de lutte contre les incendies.

Emplacement du tableau d'affichage où sont affichées les directives de sécurité locales.

Code de pratique de la sécurité alimentaire publié par l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires.

Politique du gouvernement fédéral et du MDN concernant le harcèlement en milieu de travail.

Explication des règles et des principes d'hygiène.

Explication de la méthode de surveillance du temps et des horaires de travail de l'entrepreneur.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

Visite des locaux et familiarisation avec ces derniers, et présentation au CP ainsi qu'aux employés et aux collègues du MDN.

Explication du contexte, de l'organisation et des liens hiérarchiques (superviseur immédiat, etc.).

Explication de la politique relative aux stationnements pour visiteurs et à l'utilisation du téléphone.

#### 11 Attestation de conformité

Avant d'offrir les services, le CP doit obtenir la preuve que les ressources ont reçu la formation et l'orientation susmentionnées.

Dans les 24 heures suivant la demande du CP, l'entrepreneur doit fournir tous les renseignements pertinents qui confirment que les ressources possèdent toutes les qualifications minimales requises.

Le CP se réserve le droit de demander à l'entrepreneur de lui fournir le curriculum vitae de toute ressource.

#### Tenue

12.1 L'entrepreneur doit s'assurer que les ressources sont vêtues de façon appropriée. Le MDN exige que l'ensemble du personnel de soutien aux services d'alimentation respecte les règles suivantes :

Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.

Il est interdit de porter un t-shirt.

Il est interdit de porter des jeans.

Les ressources affectées à la préparation et au service des repas doivent porter :

un uniforme de coton blanc (pantalon blanc et chemise ou blouse blanche qui n'affichent aucun lettrage, symbole ou dessin), comme il est habituellement porté par les employés des services d'alimentation (fourni par le MDN);

un chapeau et un filet à cheveux (fournis par le MDN);

un tablier blanc (fourni par le MDN).

Le personnel affecté aux salles à manger doit porter :

un pantalon noir ou une jupe noire (classique, à la hauteur des genoux) et une chemise ou blouse blanche;

des bas ou des bas de nylon en tout temps.

L'entrepreneur doit s'assurer que chaque ressource porte le type de chaussure standard requis dans l'industrie des services d'alimentation.

L'entrepreneur doit s'assurer que toute ressource affectée à titre de commis d'entrepôt porte des chaussures à embout d'acier.

## 13. Feuilles de temps

 $\ensuremath{\text{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

L'entrepreneur doit fournir un système efficace pour surveiller les heures de travail effectuées par ses ressources. Le système doit fournir des rapports détaillés des heures de travail effectuées par chaque ressource sur une base quotidienne, hebdomadaire et mensuelle.

Le CP peut, à tout moment, demander à l'entrepreneur de lui fournir un rapport afin de vérifier les heures de travail effectuées par toute ressource.

Une copie des feuilles de temps doit être soumise en même temps que la facture mensuelle dans le but de vérifier les heures de travail effectuées.

14. Installations et équipement fournis par le MDN

Le MDN fournira à l'entrepreneur un espace de bureau pour les séances de consultation que celui-ci tiendra occasionnellement auprès de son personnel. Dans cet espace, on trouvera les éléments suivants :

- une (1) table de travail ou un bureau standard;
- un (1) fauteuil de bureau;
- un (1) fauteuil pour les visiteurs.
- 15 Sécurité
- 15.1 Il incombe à l'entrepreneur de coordonner l'attestation de sécurité pour ses ressources. Le niveau de sécurité requis est « Cote de fiabilité ». Tous les employés seront accompagnés en tout temps dans la cuisine et n'auront pas accès aux zones protégées.

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

## Annexe A1 - Besoins en ressources

#### Généralités

En tout temps, chaque ressource doit :

- a. Accueillir et servir les clients de façon courtoise et polie.
- b. Être attentive aux suggestions et aux plaintes formulées par les clients et en faire part au coordonnateur.
- c. Signaler au coordonnateur toute irrégularité liée à l'hygiène et à la sécurité afin de prévenir les accidents, les blessures, les infestations et la transmission de maladies.

Maladies transmissibles: Il est interdit à une ressource que l'on sait atteinte d'une maladie susceptible d'être transmise par l'entremise d'aliments, ou qui présente les symptômes d'une telle maladie, de travailler dans les cuisines. L'entrepreneur doit aviser le CP lorsqu'une ressource responsable de la manipulation d'aliments est atteinte d'une maladie transmissible ou présente des symptômes qui pourraient être associés à une telle maladie. Ces symptômes incluent notamment la jaunisse, la diarrhée, les vomissements, la fièvre, le mal de gorge accompagné de fièvre, les lésions cutanées visiblement infectées ainsi que l'écoulement des oreilles, des yeux ou du nez. La ressource doit présenter au CP une preuve que son état de santé est revenu à la normale avant de pouvoir retourner travailler dans les cuisines.

## A1. Cuisinier à la chaîne

#### A1.1 Fournir, au minimum, les services énumérés ci-après :

- 1. Au besoin, adapter les recettes pour répondre aux variations du nombre de clients.
- 2. Cuire, rôtir, griller et frire différents types d'aliments.
- 3. Préparer les soupes, les sauces et les plats mijotés en cocotte, etc.
- 4. Préparer les desserts.
- 5. Couper et trancher la viande.
- 6. Préparer les salades et les légumes.
- 7. Préparer les boîtes-repas, les sandwichs et le poisson.
- 8. Préparer des portions pour le repas, ainsi que pour les services de cafétéria, de foire alimentaire, de buffet et le service aux tables.
- 9. Préparer des plats décoratifs pour des occasions spéciales.
- 10. Nettoyer les ustensiles et les accessoires, l'équipement, le matériel et l'espace de travail de cuisine en général.
- 11. Utiliser des friteuses, des cuiseurs à vapeur et des tables à bacs chauffés à la vapeur de type commercial, ainsi que des cuiseurs à vapeur, des hachoirs à viande, des mélangeurs, des grils, des rôtissoires, des cuisinières de type classique, etc.
- 12. Utiliser et nettoyer les lames des hachoirs à viande, des hachoirs à légumes et des moulins et effectuer des ajustements mineurs.
- 13. Assurer l'utilisation de produits ou de savons adéquats pour le nettoyage de l'équipement et des accessoires de cuisine (cuiseurs à vapeur, fours, fours à micro-ondes, cuiseurs à vapeur classiques, réfrigérateurs, etc.), et fixer un horaire pour l'essuyage, le nettoyage et le rinçage des surfaces de plancher.
- 14. Recevoir, transporter et entreposer des produits alimentaires et non alimentaires.
- 15. Utiliser un chariot pour transporter de grandes quantités d'aliments des réfrigérateurs vers les fours, entre autres.
- 16. Communiquer l'information au personnel du MDN.
- 17. Demander des directives si des éléments du menu doivent être remplacés.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

## A1.2 Qualifications minimales

- A1.2.1 Les cuisiniers à la chaîne doivent, au minimum, posséder les qualifications suivantes :
  - a) Détenir un diplôme d'études postsecondaires d'un établissement reconnu de formation professionnelle en cuisine, comprenant au moins 1 350 heures de cours;

Ou

- b) Posséder au moins trois (3) ans d'expérience (acquise au cours des 10 années précédant la date de fermeture de la DP) dans une cuisine de grand établissement.
- A2 Cuisinier de repas-minute
- A2.1 Fournir, au minimum, les services énumérés ci-après :
  - 1. Participer à la préparation et au service des repas, soit les plats cuisinés simples, les desserts, les collations, les boîtes-repas et les salades.
  - 2. Nettoyer la cuisine, les salles à manger, l'aire de service, les aires de réception et d'entreposage, ainsi que l'équipement.
  - 3. Peler et couper les légumes et les fruits.
  - 4. Préparer les sandwichs et les boissons.
  - 5. Rassembler les aliments nécessaires à la préparation d'un plat.
  - 6. Cuisiner les plats de base, comme les pommes de terre, les pâtes, les légumes, les crêpes et le pain doré. Effectuer la cuisson rapide d'aliments sur la plaque chauffante (p. ex. bifteck, œufs) et frire des aliments préparés (p. ex. frites, ailes de poulet, poulet pané).
  - 7. Utiliser des friteuses, des cuiseurs à vapeur et des tables à bacs chauffés à la vapeur de type commercial, ainsi que des cuiseurs à vapeur, des hachoirs à viande, des mélangeurs, des grils, des rôtissoires, des cuisinières de type classique, etc.
  - 8. Transporter les aliments et les fournitures des aires d'entreposage vers les aires de travail.
  - 9. Réagir de manière efficace aux changements imprévus ou de dernière minute dans les éléments du menu ou dans le nombre de clients.
  - 10. Utiliser les aliments de manière judicieuse, efficace et rentable afin de limiter les pertes.
- A2.2 Qualifications minimales
- A2.3 Les cuisiniers de repas-minute doivent, au minimum, posséder les qualifications suivantes :
  - â) Être un apprenti cuisinier enregistré; ou
  - b) Posséder au moins six (6) mois d'expérience (acquise au cours des cinq (5) années précédant la date de fermeture de la DP) comme cuisinier de repas-minute.
- A3. Aide de cuisine
- A3.1 Fournir, au minimum, les services énumérés ci-après :
- 1. Prendre les commandes des clients, les passer à la cuisine ou les faire sortir.
- 2. Servir la nourriture aux clients en offrant un service aux tables, un service en cafétéria ou au comptoir.
- 3. Nettoyer la cuisine, les salles à manger, les aires de réception et d'entreposage, ainsi que l'équipement, les ustensiles et la vaisselle, la verrerie du service d'alimentation et les planchers.
- 4. Peler et couper les légumes et les fruits; préparer les sandwichs, les salades, les boîtes-repas, ainsi que les boissons.
- 5. Transporter les aliments et les fournitures des aires d'entreposage vers les aires de travail.

 $\ensuremath{\text{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

- 6. Réagir de manière efficace aux changements imprévus ou de dernière minute dans les éléments du menu ou dans le nombre de clients.
- 7. Utiliser les aliments de manière judicieuse, efficace et rentable afin de limiter les pertes.
- 8. Utiliser des friteuses, des cuiseurs à vapeur et des tables à bacs chauffés à la vapeur de type commercial, ainsi que des cuiseurs à vapeur, des hachoirs à viande, des mélangeurs, des grils, des rôtissoires, des cuisinières, des lave-vaisselles de type classique, etc.
- 9. Offrir des services dans tous les départements de la cuisine, comme la plonge, les chaudrons, les charcuteries, les rations, l'alimentation en vol et les salades.
- A3.2 Qualifications minimales -Aide de cuisine
- A3.3 Les aide de cuisine doivent, au minimum, posséder les qualifications suivantes
- 1. Formation sur la salubrité des aliments; Formation nationale ou provinciale sur la salubrité des aliments;
- A4 Nettoyeur
- A4.1 Fournir, au minimum, les services énumérés ci-après :
- S'assurer que toutes les zones réservées aux clients sont propres et dégagées en tout temps, notamment :
  - a. les salles de bains des étages inférieur et supérieur;
  - b. l'entrée de la cuisine (à l'extérieur comme à l'intérieur);
  - c. l'aire de service;
  - d. la salle à manger;
  - e. la salle à manger du côté est;
  - f. la terrasse (pendant son usage saisonnier).
- 1. Balayer, passer le balai à laver, récurer et polir les planchers à chaque jour
  - a. dans les entrées:
  - dans les aires de service, y compris le passage du balai à laver pour ramasser les dégâts accidentels des clients:
  - c. dans les salles de bains.
- 3. Passer l'aspirateur sur le tapis de la salle à manger (au besoin).
- 4. Nettoyer les murs et les fenêtres, au besoin.
- 5. Nettoyer et désinfecter les appareils sanitaires de la cuisine, des toilettes et des salles de bains, ainsi que les planchers.
- 6. Vider et nettoyer les cendriers et les poubelles.
- 7. Nettoyer et pelleter autour du bâtiment, comme les chemins d'accès et l'entrée; épandre du sel et/ou du sable dans les entrées (jusqu'à une distance de 30 pieds du bâtiment).
- 8. Ramasser les déchets et vider les poubelles.

Remarque: Quel que soit le quart de travail, une ressource qui occupe le poste de nettoyeur ne peut occuper un poste en lien avec la nourriture.

- A5. Commis d'entrepôt (manutentionnaire)
- A5.1 Fournir, au minimum, les services énumérés ci-après :
  - 1. Vérifier et consigner la quantité et la qualité des produits reçus.
  - 2. Manipuler des fruits et des légumes frais et périssables.
  - 3. Transporter des aliments et des fournitures des aires d'entreposage vers les aires de travail.

 $\ensuremath{\text{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

- 4. Vérifier les articles et les produits de buanderie à la réception des commandes, ce qui comprend la prise d'inventaire, l'échange et le rangement des articles qui sont destinés à la buanderie ou qui en proviennent.
- 5. Charger, décharger et déplacer des produits et du matériel manuellement ou au moyen d'un équipement de manutention de base.
- 6. Participer à l'inventaire mensuel.

## A5.2 Exigences relatives à la sécurité – vérification policière

L'entrepreneur doit s'assurer que toute ressource offrant des services en vertu des exigences relatives au poste de commis d'entrepôt (manutentionnaire) fasse l'objet d'une vérification de casier judiciaire. L'entrepreneur conservera la documentation confirmant que la personne n'a pas de casier judiciaire, laquelle sera mise à la disposition du chargé de projet une (1) heure après que ce dernier en aura fait la demande.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

ANNEXE A2
CRITÈRES OBLIGATOIRES-TABLEAU DE CONFOMITÉ

Nom du soumissionnaire :	

## <u>CRITÈRES OBLIGATOIRES MINIMUMS</u>

#### **INSTRUCTIONS**

Une liste complète des critères obligatoires minimaux figure ci-dessous. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que chacun des critères obligatoires est respecté.

- 1. Les documents justificatifs doivent accompagner la soumission à la clôture des soumissions, et chacun des critères obligatoires doit renvoyer à la section des documents où la conformité est établie. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents d'appui fournissent les détails nécessaires pour prouver qu'il respecte les critères obligatoires.
- 2. Si les documents d'appui mentionnés ci-dessus n'ont pas été fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit les présenter dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. À défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante dans les délais prévus, la soumission sera jugée irrecevable et sera rejetée.
- 3. Le Canada n'évaluera pas les renseignements comme les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire.
- 4. Les soumissionnaires doivent faire part de leurs préoccupations au sujet des critères obligatoires par écrit à l'autorité contractante avant la clôture des soumissions, comme il est décrit dans la demande de propositions (DP).
- 5. À défaut de respecter les critères obligatoires, la soumission sera jugée irrecevable et sera rejetée.

ARTI CLE	CRITÈRES OBLIGATOIRES	RENVOI À LA PROPOSITIO N
01	Entreprise soumissionnaire	
O1a	Le soumissionnaire doit avoir une expérience continue d'au moins trois (3) ans (acquise au cours des cinq (5) années précédant la date de fermeture de la DP) dans la fourniture de ressources pour des services d'alimentation.  Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité en fournissant un ou plusieurs documents tels qu'un profil d'entreprise ou un énoncé, un CV ou une description sommaire.	

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

O1b	Le soumissionnaire doit prouver qu'il est en mesure de fournir les ressources décrites dans l'Énoncé des travaux.  Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité en fournissant un ou plusieurs documents tels qu'un profil d'entreprise ou un énoncé ou une description sommaire.	
O1c	Le soumissionnaire doit avoir fourni des services semblables à des clients du secteur public et du secteur privé : par « semblables », on entend des services nécessitant le même type et le même nombre de ressources. La preuve de l'expérience du soumissionnaire dans le cadre d'au moins un projet ou un marché (d'une durée d'au moins un (1) an) au cours des trois (3) années précédant la date de clôture de la DP doit être présentée dans un énoncé sommaire ou un profil d'entreprise qui donne des détails sur les éléments suivants :  - le nom, l'emplacement et la description des services fournis;  - la durée du service;  - les types de ressources employées;  - le nombre moyen de ressources employées par jour;	
O2	Coordonnateur  Le soumissionnaire doit fournir le curriculum vitæ du coordonnateur proposé qui indique clairement l'expérience de ce dernier à l'égard des aspects suivants:  - Un minimum de trois (3) ans d'expérience acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de la DP dans le domaine de la gestion du personnel et une capacité manifeste à recruter, à coordonner, à former et à superviser le personnel ainsi qu'à lui assigner des tâches;  ET  - Un minimum de deux (2) ans d'expérience au sein d'installations institutionnelles de services d'alimentation acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de la DP.	
О3	Cuisiniers à la chaîne Le soumissionnaire doit fournir des curriculum vitæ détaillés des deux (2) membres du personnel proposés. Ils doivent indiquer clairement de quelle manière chacune de ces ressources satisfait aux critères suivants:  - diplôme d'études postsecondaires d'un établissement reconnu de formation professionnelle en cuisine, comprenant au moins 1 350 heures de cours;  OU  - Un minimum de trois (3) ans d'expérience dans une cuisine institutionnelle acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de la DP.	
O4	Cuisinier/cuisinière de repas-minute  Le soumissionnaire doit fournir le curriculum vitæ détaillé d'un (1) membre du personnel proposé qui indique clairement que ce dernier satisfait aux critères suivants :  - Être un apprenti cuisinier enregistré;  OU  - Un minimum de six (6) mois d'expérience comme cuisinier de repas-minute acquise au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de la DP.	

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

ANNEXE A3 - AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Avis de : 🛘 non-conformité par une ressource 🗘 non-conformité par l'entrepreneur
Nom de l'entrepreneur :
Représentant de l'entrepreneur :
Date et heure de l'avis :
Grade et nom du plaignant :
Cuisine:
Numéro de référence de TPSGC : W0117-18V026/001/WPG
1. Motif(s) de l'avis (cocher l'énoncé approprié et donner une explication ci-après)
L'entrepreneur n'a pas été en mesure de fournir le personnel demandé.
L'entrepreneur n'a pas fourni le personnel demandé dans les délais prescrits.
L'entrepreneur n'a pas été en mesure de fournir des remplaçants aux membres du personnel qui ne répondaient pas aux exigences du marché.
L'entrepreneur n'a pas respecté certaines exigences du marché.
Les factures ne sont pas conformes aux modalités du marché.
Le personnel demandé est arrivé en retard.
Le personnel demandé ne possédait pas la formation adéquate comme l'indiquait l'énoncé des travaux
Le personnel fourni a obtenu trois (3) rapports de rendement insatisfaisants.
Le personnel fourni ne satisfaisait pas aux critères établis (tenue, conduite, etc.).
Lettre sans réponse Autre :
2. Mesure corrective
Les ressources ont été remplacées par des employés du MDN.
Une plainte a été formulée à l'endroit du coordonnateur de l'entrepreneur.
Autre :
<del></del>

Remarques (expliquer les points de non-conformité)

3.

 $\ensuremath{\text{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

#### ANNEXE B

#### **BASE DE PAIEMENT**

Les soumissionnaires doivent **OBLIGATOIREMENT** soumettre des prix fermes pour la période du contrat proposé, et ce, pour tous les éléments énumérés ci-dessous. **Une fois remplie, cette section représentera la proposition financière du soumissionnaire.** 

Le soumissionnaire doit fournir des propositions reflétant les unités de distribution demandées. Il incombe au soumissionnaire de fournir la conversion vers l'unité de distribution requise. Dans le cas contraire, la soumission sera déclarée non recevable sans aucune autre considération.

En cas d'erreur dans le prix calculé du soumissionnaire, le prix unitaire aura préséance et le prix calculé sera corrigé dans l'évaluation. Toute erreur dans les quantités de la proposition du soumissionnaire sera corrigée pour correspondre aux quantités indiquées dans la DDP.

Les quantités indiquées ci-dessous ne le sont qu'à des fins d'évaluation.

Les prix indiqués doivent demeurer fermes pendant toute la durée du contrat. Les tarifs DOIVENT comprendre TOUS les coûts associés à la prestation des services tels que décrits dans l'énoncé de travail (annexe A, ci-jointe). La TPS, si elle s'applique, doit être indiquée séparément sur toutes les factures liées au contrat. Les prix doivent être en dollars canadiens. Le paiement sera effectué conformément aux barèmes de prix suivants.

#### Périodes d'établissement des prix

Année 1: 01 mars 2019 - 29 févier 2020

Année optionnelle 1: 01 mars 2020 to 28 févier 2021

Année optionnelle 2: 01 March 2021 to 28 févier 2022

N° de l'inv itation - Solidtation No. W0117-18V026/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0117-18V026

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

# BARÈME DE PRIX

							1
	Totalcalculé (a x b)+(a x c)+(a x d)						
	Année optionnelle 2 Taux horaires fermes (d)						TOTAL
Taux horaires fermes	Année optionnelle 1 Taux horaires fermes (c)						
Taux ho	Année 1 Taux horaires fermes (b)						
	Utilisation annuelle estimative en heures (a)	8,000	096	240	720	240	
	CATÉGORIE DE RESSOURCES	AIDE DE CUISINE	CUISINIER À LA CHAÎNE	NETTOYEUR	CUISINIER DE REPAS-MINUTE	COMMIS D'ENTREPÔT	

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102 Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## **ANNEXE C**

## LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Government Gouvern	nement	Contract Number / Numéro du contrat
of Canada du Cana		W0117-18-V026
mmouspes 259259907550 Jakobald	Sec	urity Classification / Classification de sécurité Unclassified
	SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST	(SRCL)
	PÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À RUE A - INFORMATION CONTRACTUELLE	LA SECURITE (LVERS)
Originating Government Department or Or	ganization / 2. B	ranch or Directorate / Direction générale ou Direction
Ministère ou organisme gouvernemental o		
a) Subcontract Number / Numéro du contr	at de sous-traitance 3. b) Name and Address of	Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
Brief Description of Work / Brêve descripti Temp Help Services	on du travali	
Will the supplier require access to Cont Le fournisseur aura-t-il accès à des mar	chandises contrôlées?	✓ No Yes
Regulations?	sssified military technical data subject to the provisions of mées techniques militaires non classifiées qui sont assuje ?	▼ Non Qui
Indicate the type of access required / Indic	quer le lype d'accès requis	
Le fournisseur ainsi que les emptoyés a (Specify the level of access using the ch (Préciser le niveau d'accès en utilisant l'	e lableau qui se trouve à la question 7, c)	OTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? Non Oui
PROTECTED and/or CLASSIFIED infor Le fournisseur et ses employés (p. ex. n à des renseignements ou à des biens P	ettoyeurs, personnel d'entretien) auront-lis accès à des z ROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé	No Vos
c) Is this a commercial courier or delivery n	equirement with no overnight storage?	✓ No Yes
	le livraison commerciale sans entreposage de nuit?	L Non L Out
	supplier will be required to access / Indiquer le type d'info	
Canada  ✓	NATO / OTAN	Foreign / Étranger
Release restrictions / Restrictions relative     release restrictions	es à la diffusion	
ucune restriction relative	Tous les pays de l'OTAN	No release restrictions Aucune restriction relative
ia diffusion	I/a	à la diffusion
lot releasable		a la diffusion
lot releasable	Restricted to: / Limité à	
lot releasable ne pas diffuser estricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :
ot releasable ne pas diffuser sstricted to: / Limité à :  cecify country(les): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays	Restricted to: / Limité à :
of releasable ne pas diffuser estricted to: / Limité à : eecify country(les): / Préciser le(s) pays : ) Level of Information / Niveau d'informatio	Specify country(les); / Préciser le(s) pays	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :
ot releasable ne pas diffuser estricted to: / Limité à : eccify country(ies): / Préciser le(s) pays :  Devel of Information / Niveau d'Informatio OTECTED A	Specify country(les): / Préciser le(s) pays	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays : PROTECTED A
ot releasable ne pas diffuser setricted to: / Limité à : secify country(les): / Préciser le(s) pays :  Level of Information / Niveau d'informatio ROTECTED A  OCTÉGÉ A  ROTECTED B	Specify country(les); / Préciser le(s) pays	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :
of releasable ne pas diffuser estricted to: / Limité à : estricted lo: / Li	n  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A
of releasable ne pas diffuser estricted to: / Limite à : pecify country(les): / Préciser le(s) pays :    Level of Information / Niveau d'information ROTECTED A ROTECTED A ROTECTED B ROTECTED B ROTECTED C	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL	Restricted to: / Limité à :  Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉCTED C
ot releasable ne pas diffuser estricted to: / Limité à : pecify country(les): / Préciser le(s) pays :  D. Level of Information / Niveau d'informatio ROTECTED A ROTECTED B ROTEGÉ B ROTECTED C ROTEGÉ C	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL	Restricted to: / Limité à :  Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C
of releasable ne pas diffuser nestricted to: / Limité à : pecify country(ies): / Préciser ie(s) pays :  Devel of Information / Niveau d'information OTECTED A OOTECTED A OOTECTED B OOTECTED B OOTECTED B OOTECTED C OOTEGÉ C	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET	Restricted to: / Limité à :  Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTEGÉ C CONFIDENTIAL
ot releasable ne pas diffuser estricted to: / Limité à : pecify country(les): / Préciser le(s) pays :    Level of Information / Niveau d'informatio ROTECTED A ROTECTED A ROTECTED B ROTECSÉ B ROTECSÉ B ROTECSÉ C   ROTECSÉ C   ROTECSÉ C	Specify country(les): / Préciser le(s) pays  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET	Restricted to: / Limité à :  Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL
of releasable ne pas diffuser estricted to: / Limité à : pecify country(les): / Préciser le(s) pays :  Di Level of Information / Niveau d'information ROTECTED A ROTECTED A ROTECTED B ROTECTED B ROTECTED C ROTEGÉ C DNFIDENTIAL DNFIDENTIEL ICRET	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO CORFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	Restricted to: / Limité à :  Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTEGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET
ot releasable ne pas diffuser estricted to: / Limité à : pecify country(les): / Préciser le(s) pays :  pecify country(les): / Préciser le(s): / Préciser le(s) pays :  pecify country(les): / Préciser le(s):	Specify country(les): / Préciser le(s) pays  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET	Restricted to: / Limité à :  Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET
tot releasable che pas diffuser estricted to: / Limite a : pecify country(les): / Préciser le(s) pays : pecify country les pays : pecify countr	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO CORFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	Restricted to: / Limité à :  Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTEGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET
ot releasable ne pas diffuser estricted to: / Limite à : pecify country(les): / Préciser le(s) pays : pecify country(les): / Préciser le(s): / Préciser le(s	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO CORFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTEGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET
ot releasable ne pas diffuser estricted to: / Limite à : pecify country(les): / Préciser le(s) pays : pecify country(les): / Préciser le(s): / Préciser le(s	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO CORFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	Restricted to: / Limité à :  Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTECTED C PROTEGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TRÉS SECRET TRÉS SECRET
la diffusion  for releasable ince passible ince pecify country(les): / Préciser le(s) pays :  (c) Level of Information / Niveau d'information ROTECTED A incortée A incortée A incortée A incortée B incortée B incortée B incortée B incortée B incortée C in	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO CORFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	Restricted to: / Limité à :  Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TRÉS SECRET TOP SECRET TOP SECRET []
ot releasable ne pas diffuser estricted to: / Limité à : pecify country(les): / Préciser le(s) pays : pecify country le pays : pecify : pecify country le pays : pecify : p	Specify country(les): / Préciser le(s) pays  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SCRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TRES SECRET TOP SECRET SECRET TOP SECRET SECRET TRES SECRET TOP SECRET SECRET TRES SECRET SECRET TRES SECRET SECRET TRES SECRET SECRET TRES SECRET SECR
lot releasable ne pas diffuser restricted to: / Limite à : pecify country(les): / Préciser le(s) pays : pecify country less pays : pecify	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO CORFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TRES SECRET TOP SECRET SECRET TOP SECRET SECRET TRES SECRET TOP SECRET SECRET TRES SECRET SECRET TRES SECRET SECRET TRES SECRET SECRET TRES SECRET SECR

N° de l'invitation - Solicitation No. W0117-18V026/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0117-18V026

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $\begin{array}{c} wpg010 \\ \text{N°CCC/CCC No./N°VME-FMS} \end{array}$ 

-		-	
100	.10	ш	
88	1000	80	
	-		

Government Gouvernement of Canada du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W0117-18-V026 Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

Le foumisseur aura-t-ll accès à des renseignemer if Yes, indicate the level of sensitivity: Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité	and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Its ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGES et/				
9 Will the supplier require access to extremely sens	itive INFOSEC information or assets? hts ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement d	élicate? No Yes Non Oui			
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du ma Document Number / Numéro du document :					
PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - 10. a) Personnel security screening level required / N					
RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL SECRET SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET			
TOP SECRET - SIGINT TRÉS SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO SECRE NATO CONFIDENTIEL NATO SECRE				
SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS					
Special comments: Commentaires spéciaux :					
NOTE: If multiple levels of screening. REMARQUE: SI plusieurs niveaux o	are identified, a Security Classification Guide must be pro de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classifi	cation de la sécurité doit être foumi.			
<ol> <li>b) May unscreened personnel be used for portion Du personnel sans autorisation sécuritaire per</li> </ol>	ns of the work?	✓ No Yes Non Oui			
If Yes, will unscreened personnel be escorted Dans l'affirmative, le personnel en question se	? ra-t-II escorté?	No Yes Non Oui			
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMEN					
premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'er	ore PROTECTED and/or CLASSIFIED information or a ntreposer sur place des renseignements ou des blens f	Non L_Oui			
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard CON	MSEC information or assets?	☐ No ☐Yes			
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des re		₩ NonOui			
PRODUCTION					
occur at the supplier's site or premises?	nd/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED la production (fabrication et/ou réparation et/ou modificati	✓ Non Oul			
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SU	PPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORM	ATION (TI)			
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  Le fournisseur sera-t-it tenud 'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des rensellanements ou des données PROTEGES et/ou CLASSIFIES?					
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernmentale?  No Yes Oui					
TBS/SCT 350-103(2004/12)	Security Classification / Classification de sécurité Unclassified	Canadä			

Page 36 of - de 42

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

*	Government of Canada	Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W0117-18-V026

Security Classification / Classification de sécurité

Unclassified

site(s) or premise Les utilisateurs q niveaux de sauve For users complé Dans le cas des dans le tableau n	ui re egar eting utilis	the ateu	lom los q	aux installati	ons du foi ne interne le formul	umisseur. I), the sur aire <b>en li</b> ç	nmary chart i	s automatical	ly popula nses aux	ied by you questions	r resp	onse	s to	previous que	stions.	
Category Categore		OTECT			ASSIFIED LASSIFIÉ	-		NATO		-				COMSEC		
	A	В	c	CONFIDENTIAL	SECRET	TCP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO	TOP		TECTE		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP
	^	В		CONFIDENTIEL	SECRET	TRES SECRET	NATO DIFFUSION RESTRONTE	NATO CONFIDENTIEL		SECRET COSMIC THES SECRET	A	₿	С	CONFIDENTIEL		TRES SECRET
formation / Assets										1						
oduction																
Unk /		1														
T Modia / support TI T Unk / Jen électronique  2. a) Is the description La description	otion	of the	ne w	ork contained se par la prése	within this	s SRCL P	PROTECTED e de nature P	and/or CLAS	SIFIED?	SSIFIÉE?				[	√ No Non	1
If Yes, classif Dans l'affirma « Classification 2 b) Will the docu	on d	o, cla le sé ntatio	ssif curi	ier le présent té » au haut « tached to this	formula et au bas SRCL be	du formi	ilquant le nivulaire. TED and/or	veau de sécu CLASSIFIED?	rité dans	lassificat la case l	ion". ntitulé	9		١	√ No	Г
La documenta  If Yes, classif attachments Dans l'affirma « Classification	y th	is fo	rm t	oy annotating T with Attach	the top a	and botto	om in the are	ea entitled "S	ecurity C	la case i	ntitulé	9			Non	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified Canadä'

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE D**

#### EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
  - d. Préjudice personnel: Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
  - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
  - Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
  - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées: Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
  - Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.
  - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## ANNEXE E

## FORMULAIRE MDN 626 AUTORISATION DE TÂCHES

National Defence		TASK AUTHORIZATION AUTORISATION DES TÂCHES		
		the reference Contract and Task numbers. les numéros du contrat et de la tâche.	Contract no N* du  Task no N* de la ti	
vmendment no N°	de la modification	Increase/Decrease - Augmentation/Réduction	vious value – Valeur pré	Icédente
To – A  Delivery location – Ex	pědiez á	TO THE CONTRACTOR  You are requested to supply the following services in accordence contract. Only services included in the contract  Please advise the undersigned if the completion date can half be prepared in accordance with the instructions set of A LENTREPRENEUR  Yours they prive de fournit less services suivants en conform chidensus. Seuls les services mentionnées dans le contract demande.  Priètre d'aviser le signataire si la livraison ne peut se faire dovernt être établies selon les instruccions énoncées dans	not be met. Invoices/ out in the contract. ité des termes du cor doivent être fournis à	progress claims ntrat mentionné l'appui de cette
elivery/Completion d	ate Date de svraison/d'achèvement	Date for the Depar pour is ministi	tment of National Defender de la Défende nation	ce ale
ontract item no. Nº d'article du contrat		Services		Cost Prix
			GST/HST TPS/TVH	
PPLICABLE ON	Y TO DWGSC CONTRACTS. TO C		Total	
E S'APPLIQUE Q		ndract Authority signature is required when the total value of t signature de l'autorité contractante est requése lonsque la vale		
for the Departm pour le ministère d 0 626 (01-05)	ent of Public Works and Government Servic les Travaux publics et services gouvernemen	es ntaux	Desire: From H	mand 903-4040
			Design: Forms Manage Conception : Gestion de	meri: 993-4000 ne formulaires 993-400

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID wpg010 N° CCC / CCC No./N° VME - FMS

#### Instructions for completing DND 626 - Task Authorization

Contract no.
Enter the PWGSC contract number in full.

Task no. Enter the sequential Task number.

Amendment no.

Enter the amendment number when the original Task is amended to change the scope or the value.

Increase/Decrease
Enter the increase or decrease total dollar amount including taxes.

Previous value Enter the previous total dollar amount including taxes.

To Name of the contractor.

Delivery location Location where the work will be completed, if other than the contractor's

for the Department of National Defence Signature of the DND person who has delegated Authority for signing DND 626 (level of authority based on the dollar value of the task and the equivalent signing authority in the PAM 1.4). Mole: the person signing in this block entance shall be work is within the scope of the contract, that sufficient funds main in the contract to cover this task and that the task is affordable within the Project/Unit budget.

Services

Define the requirement briefly (attach the SOW) and identify the cost of the task using the contractor's quote on the level of effort. The Task must use the basis of payment stiputated in the contract. If there are several basis of payment then list here the one(s) that will apply to the task quote (e g, nelestione payments; per deem rates/labour category) houly rates; travel and living rates; firm price/ceising price, etc.). All the terms and conditions of the contract apply to this Task Authorization and cannot be ignored or amended for this task. Therefore it is not necessary to restate these general contract terms and conditions on the DND 628 Task form.

Cost
The cost of the Task broken out into the individual costed items in Services.

GST/HST
The GST/HST cost as appropriate.

Total
The total cost of the task. The contractor may not exceed this amount without the approval of DND indicated on an amended DND 626. The amendment value may not exceed 50% (or the percentage for amendments stabilished in the contract) of the original value of the lask authorization. The total cost of a DND 626, including all amendments, may not exceed the funding limit identified in the contract.

Applicable only to PWGSC contracts
This block only applies to those Task Authorization contracts awarded by PWGSC. The contract will include a specified threshold for DND sole approval of the DND 628 and a percentage for DND to approve amendments to eginal DND 628. Tasks that will exceed these thresholds must be passed to the PWGSC Contracting Authority for review and signature prior to authorizing the contractor to begin work.

Note: Work on the task may not commence prior to the date this form is signed by the DA Authority - for tasks within the DND threshold; and by both DND and PWGSC for those tasks over the DND threshold.

#### Instructions pour compléter le formulaire DND 626 - Autorisation des tâches

Nº du contrat Inscrivez le numéro du contrat de TPSGC en entier.

N° de la tâche Inscrivez le numéro de tâche séquentiel.

N° de la modification inscrivez le numéro de modification lorsque la tâche originale est modifiée pour en changer la portée.

Augmentation/Réduction inscrivez le montant total de l'augmentation ou de la diminution, y compris les taxes.

Valeur précédente Inscrivez le montant total précédent, y compris les taxes.

À Nom de l'entrepreneur.

Expédiez à Endroit où le travail sera effectué, si celui-ci diffère du lieu d'affaires de l'entrepreneur.

## Date de livraison/d'achèvement Date d'achèvement de la tâche.

pour le ministère de la Défense nationale
Signature du représentant du MDN auquel on a délégué le pouvoir
d'approbation en ce qui a brait à la signature du formulaire DND 626
(niveau d'autorité basé sur la valeur de la tâche et le signataire autorisé
équivalent mentionné dans le MAA 1.4). Nota : la personne qui signe cette
attache de signature confirme que les travaux respectent la portée du
contrat, que suffisamment de fonds sont prévus au contrat pour couvrir
cotte tâche et que le budget alloué à l'unité ou pour le projet le permet.

Services

Définissez briévement le besoin (joignez l'ET) et établissez le coût de la tâche à l'aide de la soumission de l'entrepreneur selon le niveau de difficulté de celié-ci. Les modalités de paiement stypulées dans le contrat s'appliquent à la tâche. Si plusieurs d'entre elles sont prévues, énumérez ici celécolles qui s'appliquent avoir à la saint-d'entre, traits de déplacement et de salour le catégorie de main-d'ouvre, frais de déplacement et de séjour, prix (îxe ou prix plafond; etc.). Toules les modalités du contrat s'appliquent à cette autorisation de tâche et ne pouvent être négligées ou modifiées quant à la tâche en question. Il n'est donc pas nôcessaire de répéter ces modalités générales affirentes au contrat sur le formulaire DND 626.

Prix Mentionnez le coût de la tâche en le répartissant selon les frais afférents à chaque item mentionné dans la rubrique Services.

TPS/TVH Mentionnez le montant de la TPS/TVH, s'il y lieu.

Total Mentionnez le coût total de la tâche. L'entrepreneur ne peut dépasser ce montant sans l'approbation du MDN, formulaire DND 626 modifié à l'appui. Le coût de la modification ne peut pass être supérieur à 60 p. 100 du montant initial prévu dans l'autorisation de tâche (ou au pourcentage prévu dars le contrat pour les modifications). Le coût total spécifié dans le formulaire DND 626, y compris toutes les modifications, ne peut dépasser le plafond de financement mentionné dans le contrat.

Ne s'applique qu'aux contrats de TPSGC Le présent paragraphe s'applique uniquement aux autorisations de tâche accordées par TPSGC. On inscrim dans le formulaire DND 626 un platfond précis qui ne pourra être approuvé que par le MDN et un pourcentage selon lequel le MDN pourra approuver des modifications au formulaire DND 626 original. Les tâches dont le coût dépasse ces platfonds doivent être soumises à l'autorité contractante de TPSGC pour examen et signature avant qu'on autorise l'entrepreneur à débuire hes travaux.

Nota: Les travaux ne peuvent commencer avant la date de signature de ce formulaire par le responsable du MDN, pour les taches dont le coût est inférieur au plafond établi par le MDN, et par le MDN et TPSGC pour les tâches dont le coût dépasse le plafond établi par le MDN.

 $\ensuremath{\text{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./N° VME - FMS}$ 

## **ANNEXE F**

## RAPPORT D'UTILISATION DU CONTRAT À AUTORISATION DE TÂCHES

Suivant les besoins du contrat à autorisation de tâches, il faut assurer le suivi annuel des autorisations de tâches visant les biens et services fournis en vertu du contrat. L'entrepreneur accepte et comprend qu'il lui incombe de mettre en oeuvre un système de suivi des autorisations de tâches en vertu du contrat dans le but de fournir un rapport d'utilisation, ce qui permet d'assurer que la limitation des dépenses indiquée dans le contrat est respectée.

Chaque rapport d'utilisation du contrat à autorisation de tâches doit inclure les autorisations de tâches achevées visant les biens et de services fournis en vertu du contrat.

Calendrier de présentation des rapports d'utilisation du contrat à autorisation de tâches :

DATE DE REMISE DU RAPPORT	DATE DE DÉBUT DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL	DATE DE FIN DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL
10 juillet	01 avril	31 juin
10 octobre	01 juillet	30 septembre
10 janvier	01 octobre	31 décembre
10 avril	01 janvier	31 mars

Nombre de contrat :	W0117-18V026/001/WPG
Période de travail :	

Par la présente, l'entrepreneur accepte de fournir les renseignements relatifs aux autorisations de tâches achevées de la façon suivante :

NO D'AUTORISATION DE TÂCHES	VALEUR EN DOLLARS (TPS INCLUSE)	VALEUR CUMULATIVE (TPS INCLUSE)	OBSERVATIONS
Valeur totale des			
autorisations de tâches			
pour la période :			
Autorisations de tâches			
accumulées à ce jour			
(valeur cumulative +			
valeur pour la période) :			

**RAPPORT NÉANT**: Nous n'avons effectué aucune activité pour le gouvernement fédéral pendant cette période. [ ]

#### **ENVOYER À:**

Christie.maki@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Or Télécopieur: (204)-983-7796 Attention: Christie Maki

N° de l'inv itation - Solicitation No. W0117-18V026/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W0117-18V026

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-8-41102

Id de l'acheteur - Buy er ID  $wpg010 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## ANNEXE G de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

## INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

	Carte d'achat VISA;
)	Carte d'achat MasterCard ;
)	Dépôt direct (national et international);
)	Échange de données informatisées (EDI);
)	Virement télégraphique (international seulement);
)	Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)